



Usurpation d'identité

Comment déjouer les escrocs

Les entreprises sont de plus en plus souvent victimes d'usurpation d'identité.

Dans ce genre de fraude, un escroc se fait passer pour un collaborateur d'une entreprise réputée. Il passe des commandes au nom de cette entreprise et les fait livrer à une fausse adresse professionnelle, ou propose de venir récupérer lui-même les marchandises. Le fournisseur envoie alors une facture à la 'vraie' entreprise, pour apprendre que celle-ci n'a jamais commandé les marchandises en question.

Si les usurpateurs d'identité privilégient les produits informatiques et alimentaires (fruits, légumes, viande), ils visent aussi d'autres types de marchandises.

Voici quelques facteurs qui peuvent être l'indice d'une usurpation d'identité :

1. Pour les prospects/nouveaux clients :

- Le site web a l'air professionnel mais s'avère peu fonctionnel.
- Le client passe commande dès le tout premier contact et demande une livraison rapide.
- Le client demande à récupérer lui-même les marchandises, le plus souvent dans un véhicule sans publicité, ni inscription.
- L'acquéreur modifie l'adresse de livraison juste avant la livraison prévue.
- L'acquéreur achète des produits sans rapport avec son activité.

2. Pour les clients historiques :

- Un changement d'interlocuteur.
- Un changement de canal pour passer la commande (ex : email au lieu du téléphone).
- Un changement d'adresse de livraison.
- Un changement des modalités de paiement.
- Une commande inhabituelle (quantités nettement supérieures...).

Quelles mesures prendre face à l'usurpation d'identité ?

- Vérifiez si vos clients sont fiables : notez le nom de votre contact, le numéro de téléphone fixe et l'adresse du site web, et contrôlez ces informations.
- Les usurpateurs d'identité utilisent souvent des numéros de téléphone portable et des adresses Gmail ou Hotmail.
- En parcourant les documents fournis, vérifiez si la grammaire et l'orthographe correspondent à ce qu'on peut raisonnablement attendre d'une entreprise professionnelle.
- Ne vous fiez pas seulement aux numéros de téléphone indiqués par le client, mais cherchez d'autres numéros de téléphone de l'entreprise en question. Appelez et demandez à parler à votre interlocuteur. Ainsi, vous saurez immédiatement si votre interlocuteur travaille réellement pour l'entreprise et, dans l'affirmative, s'il a effectivement passé commande chez vous.
- Attention aux faux sites web. Essayez de trouver une autre adresse pour le site en question, car les usurpateurs d'identité créent souvent un site secondaire convaincant, avec une légère différence de nom par rapport au vrai site.
- Rendez-vous sur www.whois-search.com pour vérifier gratuitement la date de création des noms de domaine (site, messagerie) et contrôler, ainsi, l'authenticité de l'entreprise.
- Utilisez Google Street View pour vérifier si l'adresse de livraison renseignée existe réellement.
- Soyez vigilant lorsque le client renseigne une autre adresse de livraison à la dernière minute. Ne laissez pas le transporteur livrer les marchandises à une autre adresse lorsque celles-ci sont déjà en route. Dites à vos chauffeurs ou transporteurs qu'ils doivent se rendre à l'adresse renseignée et qu'ils sont tenus de signaler toute modification avant de livrer les marchandises.
- Soyez vigilant en cas de commandes urgentes de clients existants, ou si vos clients existants ne suivent pas la procédure habituelle ; insistez pour qu'ils suivent la procédure de commande normale.
- Demandez un numéro de TVA et vérifiez s'il s'agit d'un numéro valide sur le site web européen suivant : http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/

Chaque point pris séparément n'est pas forcément l'indice que vous avez affaire à un fraudeur. Mais la combinaison de plusieurs facteurs doit vous mettre la puce à l'oreille.

**Vous pensez être la victime d'une usurpation d'identité ?
Dans ce cas, nous vous conseillons de contacter
www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action
le site de signalement français pour la fraude.**

**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**
159, rue Anatole France - CS50118
92596 Levallois-Perret
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr

Quelles mesures prendre face à l'usurpation d'identité ?

- Vérifiez si vos clients sont fiables : notez le nom de votre contact, le numéro de téléphone fixe et l'adresse du site web, et contrôlez ces informations.
- Les usurpateurs d'identité utilisent souvent des numéros de téléphone portable et des adresses Gmail ou Hotmail.
- En parcourant les documents fournis, vérifiez si la grammaire et l'orthographe correspondent à ce qu'on peut raisonnablement attendre d'une entreprise professionnelle.
- Ne vous fiez pas seulement aux numéros de téléphone indiqués par le client, mais cherchez d'autres numéros de téléphone de l'entreprise en question. Appelez et demandez à parler à votre interlocuteur. Ainsi, vous saurez immédiatement si votre interlocuteur travaille réellement pour l'entreprise et, dans l'affirmative, s'il a effectivement passé commande chez vous.
- Attention aux faux sites web. Essayez de trouver une autre adresse pour le site en question, car les usurpateurs d'identité créent souvent un site secondaire convaincant, avec une légère différence de nom par rapport au vrai site.
- Rendez-vous sur www.whois-search.com pour vérifier gratuitement la date de création des noms de domaine (site, messagerie) et contrôler, ainsi, l'authenticité de l'entreprise.
- Utilisez Google Street View pour vérifier si l'adresse de livraison renseignée existe réellement.
- Soyez vigilant lorsque le client renseigne une autre adresse de livraison à la dernière minute. Ne laissez pas le transporteur livrer les marchandises à une autre adresse lorsque celles-ci sont déjà en route. Dites à vos chauffeurs ou transporteurs qu'ils doivent se rendre à l'adresse renseignée et qu'ils sont tenus de signaler toute modification avant de livrer les marchandises.
- Soyez vigilant en cas de commandes urgentes de clients existants, ou si vos clients existants ne suivent pas la procédure habituelle ; insistez pour qu'ils suivent la procédure de commande normale.
- Demandez un numéro de TVA et vérifiez s'il s'agit d'un numéro valide sur le site web européen suivant : http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/

Vous pensez être la victime d'une usurpation d'identité ? Dans ce cas, nous vous conseillons de contacter www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action le site de signalement français pour la fraude.

Chaque point pris séparément n'est pas forcément l'indice que vous avez affaire à un fraudeur. Mais la combinaison de plusieurs facteurs doit vous mettre la puce à l'oreille.

**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**
159, rue Anatole France - CS50118
92596 Levallois-Perret
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr

Quelles mesures prendre face à l'usurpation d'identité ?

- Vérifiez si vos clients sont fiables : notez le nom de votre contact, le numéro de téléphone fixe et l'adresse du site web, et contrôlez ces informations.
- Les usurpateurs d'identité utilisent souvent des numéros de téléphone portable et des adresses Gmail ou Hotmail.
- En parcourant les documents fournis, vérifiez si la grammaire et l'orthographe correspondent à ce qu'on peut raisonnablement attendre d'une entreprise professionnelle.
- Ne vous fiez pas seulement aux numéros de téléphone indiqués par le client, mais cherchez d'autres numéros de téléphone de l'entreprise en question. Appelez et demandez à parler à votre interlocuteur. Ainsi, vous saurez immédiatement si votre interlocuteur travaille réellement pour l'entreprise et, dans l'affirmative, s'il a effectivement passé commande chez vous.
- Attention aux faux sites web. Essayez de trouver une autre adresse pour le site en question, car les usurpateurs d'identité créent souvent un site secondaire convaincant, avec une légère différence de nom par rapport au vrai site.
- Rendez-vous sur www.whois-search.com pour vérifier gratuitement la date de création des noms de domaine (site, messagerie) et contrôler, ainsi, l'authenticité de l'entreprise.
- Utilisez Google Street View pour vérifier si l'adresse de livraison renseignée existe réellement.
- Soyez vigilant lorsque le client renseigne une autre adresse de livraison à la dernière minute. Ne laissez pas le transporteur livrer les marchandises à une autre adresse lorsque celles-ci sont déjà en route. Dites à vos chauffeurs ou transporteurs qu'ils doivent se rendre à l'adresse renseignée et qu'ils sont tenus de signaler toute modification avant de livrer les marchandises.
- Soyez vigilant en cas de commandes urgentes de clients existants, ou si vos clients existants ne suivent pas la procédure habituelle ; insistez pour qu'ils suivent la procédure de commande normale.
- Demandez un numéro de TVA et vérifiez s'il s'agit d'un numéro valide sur le site web européen suivant : http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/

Chaque point pris séparément n'est pas forcément l'indice que vous avez affaire à un fraudeur. Mais la combinaison de plusieurs facteurs doit vous mettre la puce à l'oreille.

Vous pensez être la victime d'une usurpation d'identité ? Dans ce cas, nous vous conseillons de contacter www.internet-sigalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action le site de signalement français pour la fraude.

**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**
159, rue Anatole France - CS50118
92596 Levallois-Perret
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr